UNION EUROPEENNE
LE CONSEIL

Bruxelles, le 28 février 1996

4840/96

LIMITE

CIREFI 6

NOTE

du : CIREFI

en date du : 1er février 1996

Objet : **Résultats de travaux de la réunion CIREFI du 1er février 1996**

1. Adoption de l'ordre du jour

Le CIREFI a adopté l'ordre du jour qui figurait dans le télex n° 0091 du 11.01.96, avec l'ajout sous "Divers" d'un point relatif à la liste de points de contact.

Les délégations suédoise et finnoise ont déploré l'absence d'interprétation dans leur langue.

2. Présentation du programme de la Présidence italienne

Doc. 4010/1/96 ASIM 2 REV 1

La Présidence a présenté la partie de son programme relative aux travaux du CIREFI. Les délégations allemande, belge, néerlandaise et espagnole ont insisté sur l'importance des rapports de situation sur les pays organisant l'immigration clandestine vers l'Union européenne, comme les pays du Maghreb ou d'Amérique latine. La délégation belge s'est également proposée de faire un rapport sur l'immigration clandestine en provenance du Kosovo, proposition appuyée par la délégation suédoise.

La délégation allemande a souhaité que l'on améliore le fonctionnement du CIREFI par l'emploi de technologies modernes; en outre, elle a souligné l'importance des contacts avec les Etats tiers, notamment les PECOs, en demandant que l'accent soit mis sur les structures opérationnelles.

3. **Analyse des statistiques du 4ème trimestre 1995**

Docs 4557/96 CIREFI 2
12058/2/95 CIREFI 54 REV 2
4702/96 CIREFI 5

La Présidence a regretté que les réponses parviennent si tardivement au Secrétariat Général. Elle a ensuite noté, sur la base des chiffres en sa possession, un recul du nombre d'étrangers refoulés toutes frontières confondues. Elle a toutefois constaté une augmentation importante du nombre d'individus refoulés aux frontières terrestres et notamment aux frontières intracommunautaires.

La délégation allemande a souligné qu'il était important de mettre ces chiffres en relation avec le nombre d'étrangers en situation de séjour irrégulier ou entrés clandestinement car cela permet de juger de l'efficacité des mesures prises pour empêcher l'immigration clandestine. Toutefois, la délégation allemande a tenu à souligner la difficulté d'une telle lutte, en raison de l'intensité avec laquelle travaillent les passeurs et des méthodes de plus en plus raffinées qu'ils emploient. Il faudrait faire en sorte que toutes les informations relatives à ces activités soient disponibles le plus rapidement possible pour les combattre efficacement.

Pour sa part, la délégation autrichienne a expliquer le nombre important d'étrangers entrés clandestinement en Autriche par l'existence d'une frontière "verte" difficilement contrôlable.

Le Secrétariat général a indiqué que le programme informatique CIREFI était en train d'être testé et espérait qu'il serait opérationnel sous Présidence italienne.

Plusieurs délégations (D, F, UK) ont souhaité que les informations recueillies par CIREFI trouvent un prolongement opérationnel. En conséquence, elles ont suggéré une meilleure coordination entre CIREFI et EUROPOL.

4. Préparation de la réunion avec les PECOs sous présidence italienne

Docs 4663/96 CIREFI 4
12423/95 CIREFI 56

a. Préparation

La Présidence italienne a présenté un projet de document synthétique (Doc. 4663/96 CIREFI 4) permettant d'identifier facilement les informations saillantes en vue de l'élaboration d'un ordre du jour.

Les délégations ont approuvé la méthode envisagée par la Présidence italienne et rendu hommage à l'important travail déjà réalisé, même s'il est encore perfectible. Elles ont particulièrement apprécié l'idée de graphiques.

Les délégations danoise, suédoise et finnoise ont indiqué que leur rapport sur les Etats Baltes serait prêt, en finnois et suédois, dans les deux semaines suivantes.

La délégation allemande a indiqué que son rapport sur la République tchèque, la Pologne et la Slovaquie serait disponible, en anglais, dans la semaine suivante.

La délégation autrichienne a remis son rapport, en allemand, à la Présidence en cours de réunion.

Le Secrétariat général a indiqué qu'il avait déjà pris contact avec des représentants slovènes pour leur demander de compléter les questionnaires déjà remplis par les autres PECOs. Il a rappelé que la Slovénie ne pourrait participer à la réunion que si l'accord d'association était signé avant la réunion.

b. Dates possibles

Les délégations ont souhaité que la réunion ait lieu sur deux jours. Pour avoir des échanges réellement approfondis une journée et demie serait consacrée aux PECOs et Etats Baltes et une demi-journée pour faire le point, voire tirer les conclusions de ces rencontres pour d'autres réunions (Conseil JAI, Groupe de Budapest). A l'issue d'un tour de table, il s'est avéré que les délégations étaient prêtes à envisager une réunion au mois de mars, sous réserve que les délais de préparation soient suffisants. Une réunion en mars présenterait l'avantage de préparer le terrain pour la rencontre avec les PECOs au niveau ministériel. Toutefois, une réunion en avril permettrait au CIREFI de mieux préparer sa réunion, en garantissant des délais suffisants pour la traduction et les invitations.

c. Ordre du jour

L'ordre du jour ne pourra être fixé qu'après réception de toutes les informations. Les sujets possibles sont notamment

- l'harmonisation des législations
- les accords de réadmission
- les échanges d'informations
- les échanges de fonctionnaires
- la politique des visas
- la responsabilité des transporteurs.

La délégation allemande a souligné que le problème n'était pas tant une manque de législation que l'absence de moyens pratiques de lutte contre l'immigration irrégulière.

Concernant le point "échange d'information" le Secrétariat général a indiqué qu'il était prévu que les échanges informatisées de statistiques soient étendus aux PECOs, sous réserve que ces pays soient en mesure de répondre à une telle demande (statistiques recueillies et outil informatique). Un programme d'exploitation est en cours d'élaboration au sein du S.G.C.

A ce titre, plusieurs délégations ont souligné l'importance du principe de réciprocité, c'est-à-dire la communication aux PECOs et Pays Baltes d'informations relatives à l'Union européenne.

Concernant le point "réadmission", le Secrétariat général a attiré l'attention des délégations sur l'existence d'un document de synthèse des accords de réadmission entre les Etats membres de l'U.E, les PECOs et Pays Baltes (Doc. 12423/95 CIREFI 56).

5. **Réponses au questionnaire relatif aux centres d'internement des étrangers**

Doc. 13026/95 CIREFI 58 + COR 1

Les réponses à ce questionnaire ont fait l'objet d'un rapide échange de vues. Un document révisé devra être réparé pour inclure des réponses qui n'étaient pas encore traduites au moment de l'élaboration de l'inventaire. Le terme "centre d'internement" sera remplacé par l'expression "centre de rétention", qui est plus approprié dans ce contexte.

6. **Réponses au questionnaire relatif aux officiers de liaison**

Doc. 13029/95 CIREFI 59

Les réponses à ce questionnaire ont fait l'objet d'un rapide échange de vues. Un document révisé devra être réparé pour inclure des réponses qui n'étaient pas encore traduites au moment de l'élaboration de l'inventaire.

7. **Réponses au questionnaire relatif aux passagers clandestins par voie maritime**

Doc. 4078/96 CIREFI 1

Les réponses à ce questionnaire ont fait l'objet d'un rapide échange de vues.

8. **Réponses au questionnaire relatif à la réadmission par voie aérienne**

Doc. 13044/95 CIREFI 61

Ce point n'a pu être traité, faute de temps et figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CIREFI.

9. **Echanges d'informations sur les problèmes que les Etats membres rencontrent lors de l'éloignement vers des pays tiers**

Docs 11215/95 CIREFI 49
4588/96 CIREFI 3

Ce point n'a pu être traité, faute de temps et figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CIREFI.

10. Divers

- Liste des points de contact
  Doc. 5780/3/95 CIREFI 6 REV 3

Le Secrétariat général a invité les délégations à vérifier la liste en objet et à lui communiquer toute modification.